



Vente en cascade

Par Jessicanaille

Bonjour,

J'ai eu un coup de c?ur pour une maison à vendre. Pour l'acheter je vais vendre la mienne. Il faut que je fasse une vente en cascade, vendre la mienne et rapidement acheter la nouvelle. S'il est possible de mettre une condition suspensive sur l'achat c'est à dire je peux me rétracter de l'achat si je ne vends pas la mienne, est-il possible de mettre une condition suspensive sur la vente de la mienne ? C'est à dire si l'achat ne se faisait pas (annulé par les propriétaires) est ce que je peux annuler la vente de la mienne ? Pour ne pas me retrouver à la rue
Je vous remercie par avance

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez assortir votre offre d'achat des conditions que vous voulez clairement mentionnées dans cette offre, les vendeurs peuvent refuser cette offre .

Par Jessicanaille

J'ai déjà fait une offre d'achat pour la maison que je souhaite acheter.
Mais là il s'agit d'une condition suspensive concernant la maison que je souhaite vendre. Je dois notifier cette condition sur quel document ? Le compromis ?

Par Nihilscio

Bonjour,

On ne notifie pas une condition, on la propose et l'autre partie l'accepte ou la refuse.

Vous pouvez proposer votre condition. Le mieux est de le faire sans tarder. Un vendeur avisé devrait la refuser. S'il l'accepte, il faut évidemment l'inscrire dans le compromis.